

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
UN AN..... 5 -
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr.
UN AN..... 6 -

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES - 30 -

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL

Rue Ste-Elisabeth, 70 - (Maison Bonneval)

ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Ce qu'il faut.

L'hiver est de plus en plus mauvais; l'influenza est encore là pour le rendre plus triste.

Chacun est obligé de payer un tribut à cette épidémie qui règne un peu partout. Les Roannais en savent déjà quelque chose.

A Paris, le tiers de la population subit ou vient de subir l'influence contagieuse. Pour les riches qui peuvent se faire soigner, l'épidémie peut être très bénigne, comme on nous le dit; mais pour les travailleurs, pour les pauvres elle peut devenir fort dangereuse, car c'est huit jours, quelquefois quinze jours de travail qu'elle leur prend.

Un de nos confrères parisiens nous apprend qu'on a doublé, triplé, multiplié les lits des hôpitaux sans pouvoir équilibrer le nombre des malades, et que des influenzés par centaines de mille attendent dans de misérables domiciles que la maladie veuille bien se lasser.

Déjà dans certaines grandes villes le même cas se présente aussi. Cela ne serait encore rien, si l'influenza se transformait en fièvre typhoïde ou en choléra. La chose est heureusement invraisemblable, mais figurons-nous un instant qu'elle est arrivée.

Faudrait-il supporter la maladie sans secours? Devrait-on laisser mourir les pauvres gens sans assistance? Les premières notions d'humanité ne nous le permettent pas.

Cependant c'est bien ce qui arriverait si un cas pareil se présentait. Il y a bien des sociétés de secours mutuels qui rendent en temps ordinaire de très grands services; mais tout le monde sait qu'il ne leur faudrait pas beaucoup de membres malades pour épuiser leurs ressources.

En outre tous les malheureux ne font pas partie des sociétés de secours mutuels.

Il y a bien aussi les hôpitaux dont l'utilité est incontestable; mais l'Hôpital de Roanne, par exemple, ne serait-il pas trop rapidement plein, si une épidémie contagieuse se déclarait dans notre ville!

Que ferait-on de ceux qui ne pourraient être admis? Les laisseraient-on sans soins dans un misérable logis sans feu?

On nous dira peut-être qu'on a déjà vu des épidémies terribles à Paris, à Marseille et dans bien d'autres villes. On ajoutera sans doute qu'il a trouvé des secours nombreux et des personnes dévouées pour soigner les malades.

Heureusement! Mais néanmoins nombreux sont les pauvres qui ont souffert et qui sont morts faute de soins.

Ce qu'il faut pour abréger les incapacités de travail, permettre aux travailleurs de se soigner et de se guérir, c'est une garantie sociale, c'est une assistance légale. On ne veut plus compter sur la charité et sur le dévouement.

Ne pourrait-on pas prévenir ou plutôt soulager tous les accidents, toutes les maladies, en un mot toutes les catastrophes, par l'assistance mutuelle de tous les citoyens?

Il serait facile d'établir un impôt

à cet effet. Cet impôt payé par tout le monde serait évidemment au profit des pauvres. Mais il en existe assez au profit des riches.

Il y a des trésors de guerre; il y aurait aussi des trésors pour les malades et pour les catastrophes. Nous aussi, nous croyons que les victimes d'une inondation, d'un incendie, d'un accident, d'une épidémie, d'une maladie quelconque, sont aussi intéressantes que les victimes de la guerre.

Nous voulons des soins pour tous ceux qui souffrent.

Nous qui voudrions voir disparaître la misère, nous désirons le plus possible alléger la souffrance.

Si l'on faisait ce que nous venons d'exposer.

On y arriverait assurément.

La Semaine Politique

Le Pater de Copée. — Les Sous-officiers. — L'affaire Humblot. — M. Ménard-Dorian.

M. François Copée, un de nos quarante immortels, voulait faire représenter à la Comédie Française, un drame qui a pour objet les événements de la Commune.

La représentation de ce drame a été interdite par le gouvernement.

Les journaux réactionnaires ont fait beaucoup de bruit autour de cette interdiction. Ils ont tous publié une analyse complète de la pièce.

Le Pater n'a pour nous absolument rien de bien effrayant. Il est certain que c'est une œuvre réactionnaire, mais en tous les cas les communiens pouvaient très bien ne pas se soucier des appréciations de François Copée sur la Commune.

L'art est libre.

Cependant le gouvernement a peut-être bien fait en prononçant cette interdiction.

Il est encore trop tôt pour porter sainement des jugements sur la Révolution parisienne de 1871, et il n'est permis à personne de faire mentir l'histoire.

Le gouvernement a pris aussi la décision de poursuivre un livre tapageur de M. Lucien Descaves, intitulé Sous-off.

Dans ce livre, l'auteur a malmené les sous-officiers, caporaux et sergents.

Quelques-uns d'entre eux sans doute laissent beaucoup à désirer, mais pourtant tous les sous-officiers ne sont pas des pochards, des filous ou des souteneurs de prostituées.

L'auteur a eu tort de prétendre et de laisser croire cela. Il sera poursuivi pour outrages à l'armée devant la Cour d'assises. C'est le désir du ministre de la guerre.

Pour manifester contre la décision du gouvernement, quelques écrivains parmi lesquels se trouvent Alphonse Daudet, Georges Ohnet, Zola, Goncourt, Beque, etc., ont signé une pétition qui a été publiée par le Figaro.

Il est probable qu'on passera outre et que Lucien Descaves ira s'asseoir sur la sellette des accusés.

D'après le Temps, un de nos compatriotes, M. Humblot, établi depuis plusieurs années à la Grande-Comore, qu'il a exploré en partie, vient d'être chargé, à titre gratuit, des fonctions de résident à côté de Saïd-Ali, le sultan de cette île. Toujours d'après le Temps on aurait fait un excellent choix en nommant M. Humblot qui a, paraît-il, grandement contribué à assouvir l'influence française à la Grande-Comore et à y faire proclamer notre protectorat.

Voici les réflexions faites à ce sujet par le Radical:

Nous n'avons rien à dire contre M. Humblot, que nous ne connaissons pas. C'est, peut-être, un excellent choix, M. le sous-secrétaire d'Etat a, sans doute, pu apprécier la valeur du nouveau résident et avoir ac-

quis la certitude qu'il rendait de grands services à nos compatriotes.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. La note dit que M. Humblot remplira « gratuitement » les fonctions de résident de France auprès de Saïd-Ali.

Pourquoi gratuitement? Quelle est cette économie extraordinaire sur le budget des colonies?

Est-ce que l'équilibre du budget oblige M. le sous-secrétaire d'Etat à demander à quelqu'un un travail et à ne point le payer?

Toute peine mérite salaire et doit l'obtenir.

On est d'avis dans le commerce que bon marché est toujours cher. C'est bien pis quand c'est gratuit.

Le parti républicain même depuis longtemps la campagne pour que les fonctions électives soient rétribuées, parce qu'il faut qu'elles soient accessibles à tous ceux qui sont dignes de les occuper, c'est de nécessité plus étroite encore quand il s'agit de fonctionnaires.

Si la nouvelle était vraie, M. le sous-secrétaire d'Etat irait à l'encontre du principe sage qu'il a soutenu: moins d'employés mais un salaire plus élevé.

Ne revenons pas à Louis-Philippe, même pour faire plaisir au Centre-Gauche.

A la règle générale formulée par le Radical il pourrait bien cependant y avoir quelques exceptions.

Les deux dernières élections discutées à la Chambre sont celles de M. Ménard-Dorian à Lodève et de M. Calvinhac à Toulouse. La suite de la discussion ne viendra qu'après les vacances parlementaires du jour de l'an.

Si l'on croit certains organes, ces deux élections ne sont pas à l'abri de tout reproche. Elles seraient absolument incorrectes. M. Ménard-Dorian qui doit les savoir mieux que personne a la pudeur de demander lui-même l'annulation de la sienne. Voilà un acte bien rare qui lui fait honneur.

Dès le moment que nous allons consacrer de suite une grosse somme à cet important travail, pour le continuer ensuite chaque année jusqu'à ce que le réseau soit complet, il importe de l'exécuter dans les meilleures conditions possibles d'utilité publique et surtout d'hygiène.

La question du tout à l'égout a fait de grands progrès; il paraît que c'est le dernier mot de la science et du progrès. On pourrait, au besoin, la laisser de côté pour le moment, l'ajourner, puisque messieurs les ingénieurs affirment qu'on peut construire les égouts, de façon à recevoir le tout à l'égout plus tard, lorsqu'on le jugera utile sans augmentation de dépenses.

Mais ce qu'il importe de décider de suite, c'est l'écoulement des eaux ménagères, des eaux grasses et des eaux industrielles directement et de suite à l'égout. Actuellement ces eaux croupissent dans nos cours, dans nos ruisseaux, dans les puits perdus, sont un sujet d'infection et occasionnent des maladies andémiques et épidémiques. La statistique démontre que partout où on peut se débarrasser de ces eaux dans les égouts au milieu d'un courant d'eau la mortalité a baissé. Ne serait-ce pas heureux pour notre ville si on pouvait faire baisser la mortalité de 1 ou 2 pour cent et même davantage? Les hygiénistes y voient un si grand intérêt qu'il est question de demander une loi qui rendrait obligatoire l'écoulement des eaux ménagères dans les égouts.

Un autre grand avantage qu'on pourrait tirer, serait de se servir de ces eaux pour l'irrigation. Il paraît que le résultat en est prodigieux. Les délégués du Conseil municipal, messieurs Bailly et Butty, ont constaté à Reims une végétation extraordinaire. Dans les terrains arrosés par les eaux des égouts, la betterave, pour la fabrication du sucre, y atteint des proportions monstrueuses. Notez bien qu'à Reims il ne s'agit pas du tout à l'égout, qu'il n'existe pas encore, mais seulement des eaux grasses et des eaux industrielles conduites à l'égout, puis ensuite aux champs.

Il vaut donc la peine de s'occuper dès aujourd'hui de cette importante affaire, qui offrirait un double avantage: abaissement de la mortalité, augmentation du rendement agricole.

Trois tracés déjà admis intéressent notre canton. Ce sont les lignes:

1° De Roanne à Thizy par Perreux et Montagny;

2° De Roanne à Panissière par l'Hôpital, St-Symphorien, St-Just-la-Pendue;

3° De Roanne à St-Germain-Laval par St-Alban, Villemontais, Bully, Amions.

La première de ces lignes est celle qui donnera le plus de trafic et aura le plus de chance de faire ses frais.

La seconde, au contraire, présente plus de difficultés d'exécution, parcourt un pays moins habité et offre moins de chance de rendement.

La troisième est celle qui intéresse peut-être le plus la ville de Roanne, surtout si on trouvait moyen de la faire bifurquer pour desservir toute la Côte. Elle quelle, elle offre encore beaucoup d'intérêt.

Il y avait encore la petite ligne de Roanne à Bully sur les bords de la Loire se prolongeant jusqu'à Boën. On nous avait même dit, que l'auteur de ce projet, M. Michaud, avait trouvé une compagnie avec laquelle il s'était entendu pour leur en céder la concession, mais depuis on nous a assuré que la convention n'avait pas été maintenue.

Nous ne craignons pas de le répéter, le moment est venu de donner une solution à ces projets; à nous tous de la contrée, il appartient de s'en occuper.

Causons un peu, si vous voulez bien, des égouts au point de vue hygiénique. On a vu dans le dernier numéro de notre journal que la municipalité se préoccupe de contracter un emprunt pour les exécuter.

Dès le moment que nous allons consacrer de suite une grosse somme à cet important travail, pour le continuer ensuite chaque année jusqu'à ce que le réseau soit complet, il importe de l'exécuter dans les meilleures conditions possibles d'utilité publique et surtout d'hygiène.

l'attention des Roannais sur l'embellissement de la ville par les fontaines monumentales ou jets d'eau à répartir sur les différentes places ou jardins lorsque nous aurons de l'eau. Convient-il de faire une fontaine monumentale sur la place de l'Hôtel-de-Ville? Elle y serait certainement bien placée, bien en vue et d'un effet splendide en face de notre hôtel municipal. Cependant ce n'est pas l'avis de celui qui écrit ces lignes.

Il pense que nous n'avons pas de grandes places disponibles et qu'il faudrait réserver celle-là pour recevoir les troupes de passage, faire des évolutions militaires et autres, passer les revues, réunir toutes les sociétés, faire les exercices de pompe et de gymnastique, aménager les concours, distribuer les prix, etc., etc.

Il croit qu'on ferait mieux d'établir deux élégantes fontaines, sur les deux côtés de l'Hôtel-de-Ville, au milieu de jolis squares, qu'on créerait, dont notre ville a tant besoin; voilà donc encore une question à discuter.

Avec les eaux nous aurons encore des améliorations réclamées depuis longtemps. On va enfin pouvoir établir des bien retiré avec leurs succursales qui ne seront pas de trop.

Puis le bouleversement de nos rues par l'établissement des égouts, va permettre d'améliorer notre voirie en profitant de cette occasion pour remplacer les cailloux par des pavés cubiques, et en pavant les rues qui ne le sont pas encore.

On voit qu'il reste beaucoup à faire, qu'un emprunt est indispensable, que ce serait manquer de prévoyance de ne pas profiter des circonstances pour faire les améliorations nécessaires.

Dans cette situation nous engageons nos compatriotes à user de patience jusqu'à ce que ces travaux puissent se faire utilement et à ne pas demander avant cette époque des améliorations de voirie, qui feraient doubles frais.

Nous n'avons pas l'habitude de faire de la politique à cette place; cependant nous ne pouvons nous empêcher de regretter que nos amis les socialistes de la Chambre se soient laissés devancer par le clérical M. de Mun, pour le dépôt de projets de lois en faveur des ouvriers et des conditions du travail.

Nous ne connaissons pas exactement les projets de M. Mun, mais nous redoutons qu'ils ne cachent des dessous de cartes, et nous sommes persuadés que nous ne pourrions accepter plusieurs de leurs dispositions et qu'aussi il en a été omis d'essentielles.

Mais d'où que viennent les améliorations au profit de la classe ouvrière sur le salaire, la durée du travail, la sécurité du lendemain, la réglementation du travail des femmes et des enfants, nous y applaudirons de toutes nos forces et en féliciterons leurs auteurs.

A nos amis, les députés socialistes, d'exécuter promptement leurs engagements en déposant des projets de loi qui donnent pleine satisfaction à la classe ouvrière.

Voici le résultat des élections consulaires de dimanche 22, à Roanne; il a été plus déplorable que celui du 8. Sur 711 électeurs 65 ont pris part au vote. Ont obtenu:

Comme juges:
M. Beluze Claudius..... 58 voix
M. Dupuy-Michaud..... 55 voix

Juges suppléants: pour 2 ans.
M. Fortier-Beaulieu Adolphe... 59 voix
M. Ducreux Joannès..... 60 voix

Juge suppléant: pour 1 an.
M. Ojardis François..... 61 voix

Nous souhaitons bien du courage à ces messieurs s'ils consentent à siéger après une élection aussi dérisoire.

Notre projet d'emprunt doit attirer

l'attention des Roannais sur l'embellissement de la ville par les fontaines monumentales ou jets d'eau à répartir sur les différentes places ou jardins lorsque nous aurons de l'eau. Convient-il de faire une fontaine monumentale sur la place de l'Hôtel-de-Ville? Elle y serait certainement bien placée, bien en vue et d'un effet splendide en face de notre hôtel municipal. Cependant ce n'est pas l'avis de celui qui écrit ces lignes.

Il pense que nous n'avons pas de grandes places disponibles et qu'il faudrait réserver celle-là pour recevoir les troupes de passage, faire des évolutions militaires et autres, passer les revues, réunir toutes les sociétés, faire les exercices de pompe et de gymnastique, aménager les concours, distribuer les prix, etc., etc.

Il croit qu'on ferait mieux d'établir deux élégantes fontaines, sur les deux côtés de l'Hôtel-de-Ville, au milieu de jolis squares, qu'on créerait, dont notre ville a tant besoin; voilà donc encore une question à discuter.

Avec les eaux nous aurons encore des améliorations réclamées depuis longtemps. On va enfin pouvoir établir des bien retiré avec leurs succursales qui ne seront pas de trop.

Puis le bouleversement de nos rues par l'établissement des égouts, va permettre d'améliorer notre voirie en profitant de cette occasion pour remplacer les cailloux par des pavés cubiques, et en pavant les rues qui ne le sont pas encore.

On voit qu'il reste beaucoup à faire, qu'un emprunt est indispensable, que ce serait manquer de prévoyance de ne pas profiter des circonstances pour faire les améliorations nécessaires.

Dans cette situation nous engageons nos compatriotes à user de patience jusqu'à ce que ces travaux puissent se faire utilement et à ne pas demander avant cette époque des améliorations de voirie, qui feraient doubles frais.

Nous n'avons pas l'habitude de faire de la politique à cette place; cependant nous ne pouvons nous empêcher de regretter que nos amis les socialistes de la Chambre se soient laissés devancer par le clérical M. de Mun, pour le dépôt de projets de lois en faveur des ouvriers et des conditions du travail.

Nous ne connaissons pas exactement les projets de M. Mun, mais nous redoutons qu'ils ne cachent des dessous de cartes, et nous sommes persuadés que nous ne pourrions accepter plusieurs de leurs dispositions et qu'aussi il en a été omis d'essentielles.

Mais d'où que viennent les améliorations au profit de la classe ouvrière sur le salaire, la durée du travail, la sécurité du lendemain, la réglementation du travail des femmes et des enfants, nous y applaudirons de toutes nos forces et en féliciterons leurs auteurs.

A nos amis, les députés socialistes, d'exécuter promptement leurs engagements en déposant des projets de loi qui donnent pleine satisfaction à la classe ouvrière.

Voici le résultat des élections consulaires de dimanche 22, à Roanne; il a été plus déplorable que celui du 8. Sur 711 électeurs 65 ont pris part au vote. Ont obtenu:

Comme juges:
M. Beluze Claudius..... 58 voix
M. Dupuy-Michaud..... 55 voix

Juges suppléants: pour 2 ans.
M. Fortier-Beaulieu Adolphe... 59 voix
M. Ducreux Joannès..... 60 voix

Juge suppléant: pour 1 an.
M. Ojardis François..... 61 voix

Nous souhaitons bien du courage à ces messieurs s'ils consentent à siéger après une élection aussi dérisoire.

Notre projet d'emprunt doit attirer

Environ 70 personnes assistaient à la conférence de M. Delmorès samedi dernier. Le conférencier s'en est très bien tiré, il a recueilli des applaudissements. Nous avons vu sans déplaisir les critiques de l'Union Républicaine; elles fournirent à M. Delmorès l'occasion de les combattre et le public sera juge.

Messieurs,

Malgré le désir qu'elle a de mettre fin à la question depuis si longtemps pendante des chemins de fer d'intérêt local; malgré le devoir qui lui incombe de donner satisfaction aux nombreuses localités de notre département anxieuses d'être desservies par des voies ferrées, et aussi de donner du travail à notre population ouvrière, votre 4e Commission vient vous prier d'ajourner encore cette question.

Deux Sociétés des plus honorables, offrant toutes les garanties voulues, ont fait les études nécessaires et sont prêtes à soumissionner pour votre réseau tout entier. Malheureusement, au dernier moment, la Compagnie des chemins de fer départementaux et deux ou trois autres Sociétés sont venues vous prier de leur accorder un délai de deux ou trois mois.

Votre 4e Commission a pensé que, dans l'intérêt même du département, et pour que personne ne puisse arguer que vous avez agi avec trop de précipitation, votre 4e Commission, dis-je, a pensé qu'il était convenable de remettre à au mois de janvier la solution si ardemment attendue de cette affaire.

Si tel était votre avis, votre Commission vous prie de donner dès à présent à M. le Préfet de la Loire le mandat de convoquer le Conseil général de la Loire en réunion extraordinaire, dans les dix premiers jours du mois de janvier 1890, lui laissant le soin de décider quel sera le jour le plus convenable pour cette réunion.

Dans ce cas-là, votre 4e Commission vous prie de décider d'une manière absolue que toute Compagnie désireuse d'obtenir la concession de vos lignes départementales devra remettre ses études et ses propositions à M. le Préfet de la Loire, d'ici au 30 novembre de cette année. Toutes propositions faites après cette époque seront refusées et ne seront pas examinées. Si nous vous prions de fixer cette date, c'est que nous voulons éviter ces démarches qui se produisent toujours au dernier moment, alors que ni M. l'Ingénieur en chef, ni votre commission ne peut les étudier. Il faut environ un mois à M. l'Ingénieur en chef pour examiner des études d'un réseau aussi important. Si donc elles sont remises avant le 1er décembre, M. l'Ingénieur en chef aura la possibilité, pendant le mois de décembre, de vous présenter un rapport complet.

Dans ce cas-là, il serait convenable que M. le Préfet convoquât votre 4e Commission la veille du jour qu'il aura choisi pour votre réunion extraordinaire, afin qu'elle ait le temps de se rendre compte par elle-même des propositions qu'elle devra vous faire.

Vous avez entendu hier le rapport de la Commission que vous avez nommée spécialement pour élaborer le cahier des charges et accueillir les demandes en concession. Cette Commission avait, en outre, décidé que les lignes de votre premier réseau devaient se faire en sept années, et elle avait indiqué l'ordre de leur construction.

Votre 4e Commission vient d'apporter quelques changements aux propositions qui vous ont été faites hier et vous prie de les approuver.

En admettant que vous donniez la concession éventuelle de votre réseau au mois de janvier prochain il faudra procéder aux enquêtes avant de pouvoir donner la concession définitive. Il faudra ensuite environ neuf mois à un an pour obtenir la déclaration d'utilité publique. On peut donc dire qu'il faudra un an à dix-huit mois avant d'entreprendre la période de construction. Il dépend évidemment beaucoup de M. le Préfet, ainsi que des représentants de votre département, d'abréger ces formalités préliminaires.

Votre 4e Commission a décidé que la construction de votre premier réseau devrait se faire en six années.

Dans les quatre premières années, la Compagnie concessionnaire devra construire:

Lignes Arr. de St-Etienne Roanne Montbrison
St-Etienne à St-Symphorien - sur - k. k.
Coise..... 18.750 » 13.056
St-Etienne à Val-

Table with 3 columns: Commune, Population, and other statistics. Includes entries for Fleury, La Talaudière, Pélussin, etc.

tion des lignes de son premier réseau dans l'ordre indiqué dans le présent rapport et décide d'y ajouter les tronçons allant de la gare de Veauche à St-Galmier et le tronçon de Panissières à la limite du département, lorsque le Rhône aura décidé de prolonger cette ligne jusqu'à Pontcharra;

à la perfection. Les dimanches et jours fériés, la plus grande partie des habitants français se porte à cet endroit. Rarement un bourgeois se fait place au milieu des oisifs qui se trouvent là. Bien plus souvent on aperçoit le large pantalon et la tête enroulée d'un juif.

MM. les Fonctionnaires, qu'il n'y aura pas de réception à l'Hotel-de-Ville à l'occasion du premier de l'an.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué en session extraordinaire, pour lundi prochain, 30 courant, à 8 heures du soir.

- Ordre du Jour: Compagnie des sapeurs-pompiers, demande de matériel; Théâtre municipal, pétition des artistes; Rue Bellevue, cession de terrain par M. Goutaret; Ferme de l'atichage, pétition de l'entrepreneur; Incendies, demande de placement; Aliéné, Demande de remise de frais de séjour de M. Labouré; Aliéné, Auberger François; Rue Poisson, pétition; Construction du Lycée de garçon, entreprise de plâtrerie, demande de remboursement du cautionnement; Cession de terrain à la grande voirie, fixation du prix; Lycée de garçons, modifications aux polices d'assurances.

Le frai des saumons. — Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux ingénieurs en chef chargés des divers services de surveillance de la pêche une circulaire pour les inviter à faire continuer partout les observations relatives au frai des saumons et des truites et aussi à s'assurer si la lotte fraie à cette époque de l'année.

L'infanticide d'Ambierle. — Tous nos lecteurs ont entendu parler de cette affaire qui a vivement intéressé les roannais. Marie Odin, la coupable, a fait des aveux complets aussitôt après son arrestation.

Outrage à la pudeur. — Un procès-verbal a été dressé contre la nommée Marchex Louise, âgée de 21 ans, marchande foraine, demeurant rue de la Farge, inculpée d'outrage public à la pudeur.

Saint-Chamond, Saint-Etienne, Saint-Galmier, Pélussin, St-Paul-en-Jarez, l'Hopital, Saint-Julien-Molay-Moindres, Saint-Jean-Solyminieux, La Chesle, La Gresle, Neulize, Roanne, Chazelles-sur-Lyon.

Mercrredi 1er, Fontanès (marché aux bestiaux, Pélussin, St-Paul-en-Jarez, l'Hopital, Saint-Julien-Molay-Moindres, Saint-Jean-Solyminieux, La Chesle, La Gresle, Neulize, Roanne, Chazelles-sur-Lyon).

Le frai des saumons. — Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux ingénieurs en chef chargés des divers services de surveillance de la pêche une circulaire pour les inviter à faire continuer partout les observations relatives au frai des saumons et des truites et aussi à s'assurer si la lotte fraie à cette époque de l'année.

LE REVEIL ROANNAIS

Il se trouve que dans cette répartition de votre premier réseau, adopté par vous, l'arrondissement de Roanne est favorisé d'une manière toute particulière, comme nombre de kilomètres, et que celui de Montbrison le serait moins bien. Ceci n'a pas été fait avec intention, mais est la conséquence du réseau, tel qu'il existe actuellement, des lignes d'intérêt général.

Néanmoins, tenant compte de cette situation, votre 4e Commission vous demande de classer dans votre premier réseau, et comme devant être construit dans les quatre premières années, le tronçon de la gare de Veauche à St-Galmier. Ce tronçon serait concédé à la condition que les wagons de la Compagnie P.-L.-M. puissent être conduits jusqu'à St-Galmier même, pour le chargement des eaux minérales, et à la condition que la Compagnie concessionnaire prenne l'engagement de prolonger cette ligne jusqu'à St-Symphorien-sur-Goin, lorsque vous en prendrez la décision.

En plus de ces 17 kilomètres accordés à l'arrondissement de Montbrison, votre 4e Commission vous prie de nommer une Commission chargée de s'entendre avec le Conseil général du Rhône, pour la prolongation de la ligne de Feurs à Panissières jusqu'à Pontcharra, et de décider, dès à présent, que vous construirez les six kilomètres qui seront sur votre territoire, dès que le Rhône aura pris l'engagement de continuer cette ligne jusqu'à Pontcharra. Ceci donnera à l'arrondissement de Montbrison 23 kilomètres de plus, soit 80 kilomètres.

Le partage sera ainsi satisfaisant pour tous, et nous aurons fait les lignes les plus importantes, jusqu'à ce que notre part dans les recettes nous permette de construire le second et troisième réseaux.

Si vous voulez bien accepter les propositions qui vous sont faites par votre Commission, les Compagnies demanderesses seront absolument fixées sur les propositions qu'elles devront vous faire d'ici à la fin du mois de novembre.

Votre Commission vous prie, en outre, de vouloir bien approuver le cahier des charges qu'elle a élaboré, et qui servira de base aux propositions qui vous seront faites. Ce cahier des charges est le cahier des charges type, avec quelques modifications dont je vais vous donner lecture.

Dans les conventions à intervenir, il sera stipulé que tout le matériel devra être fabriqué en France, et qu'à prix égal il devra être donné aux usines du département de la Loire.

Pour les lignes qui emprunteront les routes nationales, les démarches utiles seront faites pour que l'Etat les concède au département de la Loire, avec faculté pour le département de les rétrocéder à la Compagnie concessionnaire.

Comme sanction au travail dont lecture vient de vous être faite, votre 4e Commission vous prie d'adopter les conclusions suivantes:

1o Le Conseil général adopte la construction de...

LE REVEIL ROANNAIS

Monsieur le Directeur, Vous m'avez demandé si je ne pourrais pas adresser au Reveil Roannais, quelques correspondances relatives à l'Algérie. Je m'empresse de commencer aujourd'hui en vous faisant parvenir une petite description de Médéa.

Médéa est une jolie petite ville à 90 kilomètres d'Alger et à 950 mètres au dessus du niveau de la mer.

Comme climat c'est peut être la ville qui se rapproche le plus de celui du midi de la France. En effet, dès les premières pluies, la température passe brusquement de 15° ou 20° à 0. La transition, comme on le voit, est très forte. Peu après la neige commence à tomber et à couvrir de son blanc manteau toutes les montagnes environnantes. Il arrive parfois, que par suite de l'abondance des neiges, les voitures sont obligées d'interrompre leur service. Dans la ville même à l'instar de ce qui se fait en France, circulent des rabots qui débarrassent la neige facilitent ainsi les communications.

Visité l'hiver Médéa n'a rien de bien pittoresque. Le feuillage qui en fait tout le charme n'existe plus. Sauf les deux arbres principaux se coupant à angle droit, on parcourt de petites rues désertes et tortueuses. Là rien ne flatte l'œil, pas même les constructions qui pour la plupart sont construites à l'européenne.

En été, partant de bonne heure du camp des chênes, pour échapper aux chaleurs, la route, quoique couverte de poussière, est des plus agréables. Depuis le pont de la Mouzaia jusqu'à Médéa même c'est à dire sur une longueur de 15 kilomètres c'est une véritable ascension car la rampe est constamment d'environ 0m 05 par mètre.

En est vite sorti du fond de la vallée et l'œil jout d'un superbe point de vue. A ses pieds on aperçoit la Chiffa formant de grands coudes et dont le cours est très accidenté. De temps à autre un village arabe se détache sur le fond de verdure qui l'entoure de tous côtés.

Dès que l'on est arrivé sur les crêtes du Nador, la route est toute bordée de platanes et autres plants. A droite, à gauche, ce ne sont que jardins, maisons de campagne, champs émaillés de fleurs.

La végétation est splendide et l'on se sent tout heureux de se promener au milieu d'une flore si merveilleuse. En ville, la végétation se continue. Toutes les places sont couvertes d'énormes platanes qui, par leur feuillage, mettent le promeneur à l'abri des rayons ardents du soleil.

Sortant par la porte de Laghouat qui est normale à celle d'Alger et du côté gauche de la ville, on se trouve devant la pépinière. Rien de plus agréable que de voir tous ces parterres qu'une main habile a su arranger

cont mille francs. Le colonel les prit en vociférant contre ce... poldron d'Antoine, acheta une petite maison à Rocheville, qui fixa son choix parce qu'on n'y trouvait aucune garnison, et commit la seule action lâcheuse de sa vie en épousant une jolie personne bien élevée, toute jeune et fort pauvre, à qui dès le lendemain, il s'occupa d'inculquer les trois vertus qu'il avait pratiquées toute sa vie: l'économie, le silence et l'obéissance passive.

On peut penser, d'après, cela que le pauvre M. Goudelin ne s'amusa pas tous les jours. Certes, parmi les jeunes célibataires de Rocheville, plus d'un n'eût pas mieux demandé que de distraire cette charmante personne si mal mariée. Mais le colonel n'aimait pas les « freluquets », comme il les appelait, et, à la seule vue d'un visage masculin tant soit peu suspect, son vieux poil se hérissait comme celui d'un sanglier qui entend du bruit autour de la pépinière.

Il y a quelques années, le comte de Seineport fut nommé sous-préfet de Rocheville et, pour débiter par un coup d'éclat, lança des invitations à un grand bal, dont sa mère, venue avec lui, devait faire les honneurs. Un grand bal à la

LE REVEIL ROANNAIS

M. Dumoulin, rédacteur de l'Union Républicaine et professeur au Lycée de Roanne — grâce à la haute protection de M. Audiffred — veut bien s'occuper de mes conférences. Comme vous pouvez le penser, ce n'est pas à mon avantage. Je n'en suis pas étouffé, M. Dumoulin ayant une bonne raison pour ne pas être content de moi.

Surtout, il ferait bien de ne pas prêter des paroles que je n'ai pas dites. M. Dumoulin fait tout son possible pour mal me comprendre. On m'a bien dit que j'ai quelquefois la voix trop faible, mais je sais que les plus sourds sont toujours ceux qui ne veulent pas entendre.

Dimanche prochain je reprendrai plus longuement s'il le faut aux critiques de l'Union. Je reprendrai aujourd'hui à M. Dumoulin qui ne m'a pas entendu prétendre que Beccaria, l'auteur célèbre du Traité des délits et des peines, vivait en 1400. Beccaria est mort en 1794.

J'ai dit en effet et je soutiens encore que Etienne Boileau, qui vivait sous St-Louis, était l'auteur d'un « Livre des métiers » contenant les statuts d'une centaine de corporations. M. Dumoulin, professeur d'histoire, devrait savoir cela. Je ne veux pas maintenant prendre une à une toutes les questions soulevées par M. Dumoulin.

Le rédacteur de l'Union prétend bien connaître l'histoire du Forez. Il se trompe cependant lorsqu'il dit que Javouges a été traduit à la barre de la Convention sur des plaintes émanées de la société populaire de Roanne. Javouges a été rappelé au sein de la Convention sur une demande formulée par Couthon pour un cas qui lui était personnel.

La pétition de la Société populaire de Roanne était faite contre Lapalus et non pas contre Javouges. Nous verrons ainsi, pour toutes ces questions, que M. Dumoulin ferait bien de relire son histoire du Forez avant de nous adresser de pareilles critiques qui veulent inutilement paraître sérieuses. Quant à ses observations sur mes catégories économiques, il aura aussi sa réponse, et il n'y perdra rien pour attendre.

CHRONIQUE LOCALE

Avis. — Le Maire de la Ville de Roanne et MM. les Adjoints ont l'honneur d'informer

sous-préfet de Rocheville ! cela ne s'était pas vu depuis le temps où la belle Mme Coste-Lacour y brillait, sous l'Empire, d'un éclat inconnu depuis. La femme du colonel eut le désir d'assister à la fête, un de ces désirs fous de femme recluse, qui traversent soudainement, comme un météore inattendu, le ciel vide de ces existences sans étoiles. Mais le vieux soldat y consentirait-il. C'était bien douteux. Permettrait-il que sa femme fit les frais d'une toilette neuve, d'une voiture, et, surtout, qu'elle montrât aux lumières ses épaules potelées, qu'elle abandonnât aux valseurs sa taille souple et charmante ? Un vieil oncle de Marguerite, son confident et, trop souvent, son consolateur, se chargea d'entamer les négociations.

— Aller au bal chez un sous-préfet républicain ! répondit le colonel au premier mot. Vous n'y songez pas. Vous savez ce que je pense de la République. — Le comte de Seineport républicain ! répondit l'oncle. Vous ne le croyez pas, je suppose ? — Dans tous les cas, il est noble. Ces gens-là et moi ne passons pas par la porte.

— Il est noble, c'est vrai. Mais il a fait des concessions en servant le gouvernement actuel. D'ailleurs, c'est un frère d'armes. Il s'est battu sur la Loire en même temps que vous. — Joli souvenir, que vous me rappelez là ! Il y a des moments où l'infirmité et tout ceux qui l'ont porté me font honte. Ne me parlez pas de l'armée. On y fit tout pour la protection, rien pour le mérite.

— M. de Seineport était zouave de Clarette ; ça ne compte pas. Et il n'a même pas été d'corsé ! — Tant pis ! C'est qu'il n'a pas fait son devoir alors.

Le lendemain, Marguerite encore grisée de son rêve de nuit, passa des heures à se rejouer à elle-même, sur son piano, les yeux à demi fermés pour se croire encore à la fête, les valseurs qui l'avaient bercée tandis qu'elle s'abandonnait au bras de Seineport. C'était à dire vrai, le premier homme qu'elle eût vu de sa vie. Mais pour qui eût pu les pénétrer, ces visions n'avaient rien de bien cohérent, et ne dépassaient guère le trouble inconscient de la jeune pensionnaire qui a reçu la vieille au parloir, la visite d'un cousin.

Le colonel n'en jugeait point ainsi. Cet homme, qui avait passé, jusque-là, par toutes les épreuves physiques dont l'existence humaine peut être assaillie ; cet homme depuis la veille, connaissait un tourment après lequel tous les autres lui semblaient bobo d'enfant. Le pauvre Goudelin était jaloux, jaloux pour la première fois de sa vie, à soixante ans ! Il avait passé le reste de la nuit dans un fauteuil, ayant toujours devant les yeux cette jolie femme qui était la sienne, emportée par un inconnu dont la monstache blonde froissait presque l'oreille de la valseuse infatigable. Et toute la journée, il avait erré dans le jardin, autour de la maison, épiant machinalement un ennemi insaisissable, comme, autrefois, il rodait aux avant-postes, ne se fiant pas à la vigilance de ses sentinelles. Il flairait, chez sa femme, non seulement le regret du plaisir passé, mais encore je ne sais quelle inquiétude vague qu'il ne lui avait jamais connue.

LE REVEIL ROANNAIS

Le lendemain, Marguerite encore grisée de son rêve de nuit, passa des heures à se rejouer à elle-même, sur son piano, les yeux à demi fermés pour se croire encore à la fête, les valseurs qui l'avaient bercée tandis qu'elle s'abandonnait au bras de Seineport. C'était à dire vrai, le premier homme qu'elle eût vu de sa vie. Mais pour qui eût pu les pénétrer, ces visions n'avaient rien de bien cohérent, et ne dépassaient guère le trouble inconscient de la jeune pensionnaire qui a reçu la vieille au parloir, la visite d'un cousin.

Le colonel n'en jugeait point ainsi. Cet homme, qui avait passé, jusque-là, par toutes les épreuves physiques dont l'existence humaine peut être assaillie ; cet homme depuis la veille, connaissait un tourment après lequel tous les autres lui semblaient bobo d'enfant. Le pauvre Goudelin était jaloux, jaloux pour la première fois de sa vie, à soixante ans ! Il avait passé le reste de la nuit dans un fauteuil, ayant toujours devant les yeux cette jolie femme qui était la sienne, emportée par un inconnu dont la monstache blonde froissait presque l'oreille de la valseuse infatigable. Et toute la journée, il avait erré dans le jardin, autour de la maison, épiant machinalement un ennemi insaisissable, comme, autrefois, il rodait aux avant-postes, ne se fiant pas à la vigilance de ses sentinelles. Il flairait, chez sa femme, non seulement le regret du plaisir passé, mais encore je ne sais quelle inquiétude vague qu'il ne lui avait jamais connue.

Dans la soirée, le facteur vint, apportant une lettre adressée à M. Goudelin. Le colonel prit la missive, et s'enfermant chez lui, l'ouvrit sans la moindre hésitation, de même qu'en temps de guerre on

Incendie. — Samedi soir, un incendie a éclaté dans les greniers d'une maison appartenant à Mme veuve Bolot, rue des Aiguilles, 32. L'alarme a été donnée à 6 heures du soir par M. Barrard, ouvrier en lainages, demeurant dans la même rue. Les pertes qui s'élevaient à 18,000 francs sont couvertes par différentes Cies d'assurances; seule, M. Rousseau Anais, dont les pertes s'élevaient à 1,000 francs, n'est pas assurée.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré aussi dans un hangar appartenant au sieur Souchon, rue Carnot. Les pertes relativement peu importantes s'élevaient néanmoins à 500 francs; elles se répartissent entre les deux frères, M. Souchon, courtier de banque, et M. Souchon, propriétaire de l'immeuble.

Arrestation. — Le nommé Mounier Eugène, âgé de 25 ans, cultivateur, demeurant à Tauberge Sauter, rue Madeleine, a été arrêté dans la nuit de dimanche à lundi sous l'inculpation de vol d'un porte-manteau contenant la somme de 800 francs, au préjudice du sieur Santet, son logeur en garni.

Autres arrestations. — Dans la nuit du lundi au mardi, les nommés Souchon Pétrus, âgé de 23 ans, jardinier à Roanne, sans domicile fixe, et Rivet Claude, âgé de 16 ans, chéliste à Roanne, également sans domicile fixe, ont été arrêtés sous l'inculpation de vagabondage.

Marchés, fêtes et foires de la semaine. — MARCHÉS. — Dimanche 29, Pélussin, Firminy, Roanne, Saint-Etienne. Lundi 30, Pélussin, Chambon-Feugerolles, Grand-Croix, Panissières, St-Galmier, Lay, Balbigny. Mardi 30, La Talaudière, Rive-de-Gier.

— Vous êtes difficile ! Il a reçu trois blessures à Patay. — Morbleu ! Monsieur comment l'entendez-vous ? Moi, je n'ai jamais attrapé une égratignure. Suis-je donc un mauvais soldat ?

L'entretien dura sur ce ton aimable pendant deux heures. A la fin, l'oncle, qui n'était pas Normand pour rien, gagna son procès. Il fut convenu que Marguerite irait au bal, et qu'elle recevrait cent francs par un sou de plus, pour tous ses frais quelconques, à charge d'en justifier et de rendre le surplus, s'il en restait. Goudelin n'admettait pas que sa femme eût jamais cinquante centimes en poche. Cela faisait partie de sa théorie du « service en campagne ».

M. Goudelin fut le reine du bal. Seineport, qui s'y connaissait, la fit valser cinq ou six fois, sans faire attention aux yeux du colonel, qui brillait comme des braises à l'ombre des sourcils buissonnants. La pauvre Marguerite les voyait bien. Elle avait décidé de s'amuser, cette nuit-là, pour tout le reste de sa vie.

Elle devinait que son mari était en rage contre elle. Que serait-ce s'il savait qu'elle avait trois ou quatre cents francs de dettes pour sa jolie robe, ses fins souliers de saïn, ses bas à jour, son éventail, sans compter ce qu'on ne voyait pas ; car elle avait voulu, une fois dans sa vie satisfaisante, — bien innocemment ! — ses instincts d'éclatance, être une vraie femme, enfin ! Hélas ! que de charmantes choses perdues !

Le vieux soldat ne desserra pas les dents tandis que l'omnibus du chemin de fer, détourné, pour cette occasion de son service habituel, le ramenait lui et sa femme à la petite maison du faubourg, le bal terminé.

LE REVEIL ROANNAIS

ne se fait pas faute de lire la dépêche surprise sur la poitrine trouée d'une estafette. « Madame disait la lettre. J'ai ramassé hier, dans mon salon, ce que vous avez dû chercher inutilement en rentrant chez vous. Je serai discret, soyez tranquille, et personne ne saura rien. D'ailleurs, toutes les femmes sont plus ou moins dans votre cas ; mais si j'avais l'honneur d'être votre ami depuis longtemps, comme je vous le grandirais ! Si jeune, si jolie, et déjà... ! Mais je ne veux pas vous faire un sermon, bien que j'en aie presque le droit puisque vous êtes mon administrée, j'irai vous reporter demain la terrible pièce à conviction. Vous devinez combien j'aurais aimé à la garder, si elle fut venue de vous.

« Mais, vu les circonstances, ce serait un simple vol. Je vous écris ces lignes pour vous rassurer, car d'autres que moi eussent pu faire la trouvaille, et l'on est si méchant dans les petites villes ! Je n'ose me présenter chez vous aujourd'hui, vous devez être fatiguée ; mais j'irai demain vous demander l'honnête récompense que mérite, « Votre respectueux, « Seineport. »

« Mille millions de tonnerres ! hurla Goudelin en frappant la table du poing. Je vois ce que c'est. Ma femme a laissé tomber de son corsage une lettre d'amour. J'en suis déjà là ! Et ce sous-préfet de m'aurait vu bien prendre mon parti et donner des sages conseils ! Par les cornes du diable, il n'en donnera pas longtemps ! Mais d'abord je veux leur montrer que Goudelin, tout... mystifié qu'il est, n'est pas un imbécile. Les ruses de guerre, ça me connaît nom d'une bombe. Après avoir remis la lettre dans l'enveloppe qu'il referma avec de la gomme,

ne se fait pas faute de lire la dépêche surprise sur la poitrine trouée d'une estafette. « Madame disait la lettre. J'ai ramassé hier, dans mon salon, ce que vous avez dû chercher inutilement en rentrant chez vous. Je serai discret, soyez tranquille, et personne ne saura rien. D'ailleurs, toutes les femmes sont plus ou moins dans votre cas ; mais si j'avais l'honneur d'être votre ami depuis longtemps, comme je vous le grandirais ! Si jeune, si jolie, et déjà... ! Mais je ne veux pas vous faire un sermon, bien que j'en aie presque le droit puisque vous êtes mon administrée, j'irai vous reporter demain la terrible pièce à conviction. Vous devinez combien j'aurais aimé à la garder, si elle fut venue de vous.

« Mais, vu les circonstances, ce serait un simple vol. Je vous écris ces lignes pour vous rassurer, car d'autres que moi eussent pu faire la trouvaille, et l'on est si méchant dans les petites villes ! Je n'ose me présenter chez vous aujourd'hui, vous devez être fatiguée ; mais j'irai demain vous demander l'honnête récompense que mérite, « Votre respectueux, « Seineport. »

« Mille millions de tonnerres ! hurla Goudelin en frappant la table du poing. Je vois ce que c'est. Ma femme a laissé tomber de son corsage une lettre d'amour. J'en suis déjà là ! Et ce sous-préfet de m'aurait vu bien prendre mon parti et donner des sages conseils ! Par les cornes du diable, il n'en donnera pas longtemps ! Mais d'abord je veux leur montrer que Goudelin, tout... mystifié qu'il est, n'est pas un imbécile. Les ruses de guerre, ça me connaît nom d'une bombe. Après avoir remis la lettre dans l'enveloppe qu'il referma avec de la gomme,

ne se fait pas faute de lire la dépêche surprise sur la poitrine trouée d'une estafette. « Madame disait la lettre. J'ai ramassé hier, dans mon salon, ce que vous avez dû chercher inutilement en rentrant chez vous. Je serai discret, soyez tranquille, et personne ne saura rien. D'ailleurs, toutes les femmes sont plus ou moins dans votre cas ; mais si j'avais l'honneur d'être votre ami depuis longtemps, comme je vous le grandirais ! Si jeune, si jolie, et déjà... ! Mais je ne veux pas vous faire un sermon, bien que j'en aie presque le droit puisque vous êtes mon administrée, j'irai vous reporter demain la terrible pièce à conviction. Vous devinez combien j'aurais aimé à la garder, si elle fut venue de vous.

« Mais, vu les circonstances, ce serait un simple vol. Je vous écris ces lignes pour vous rassurer, car d'autres que moi eussent pu faire la trouvaille, et l'on est si méchant dans les petites villes ! Je n'ose me présenter chez vous aujourd'hui, vous devez être fatiguée ; mais j'irai demain vous demander l'honnête récompense que mérite, « Votre respectueux, « Seineport. »

« Mille millions de tonnerres ! hurla Goudelin en frappant la table du poing. Je vois ce que c'est. Ma femme a laissé tomber de son corsage une lettre d'amour. J'en suis déjà là ! Et ce sous-préfet de m'aurait vu bien prendre mon parti et donner des sages conseils ! Par les cornes du diable, il n'en donnera pas longtemps ! Mais d'abord je veux leur montrer que Goudelin, tout... mystifié qu'il est, n'est pas un imbécile. Les ruses de guerre, ça me connaît nom d'une bombe. Après avoir remis la lettre dans l'enveloppe qu'il referma avec de la gomme,

ne se fait pas faute de lire la dépêche surprise sur la poitrine trouée d'une estafette. « Madame disait la lettre. J'ai ramassé hier, dans mon salon, ce que vous avez dû chercher inutilement en rentrant chez vous. Je serai discret, soyez tranquille, et personne ne saura rien. D'ailleurs, toutes les femmes sont plus ou moins dans votre cas ; mais si j'avais l'honneur d'être votre ami depuis longtemps, comme je vous le grandirais ! Si jeune, si jolie, et déjà... ! Mais je ne veux pas vous faire un sermon, bien que j'en aie presque le droit puisque vous êtes mon administrée, j'irai vous reporter demain la terrible pièce à conviction. Vous devinez combien j'aurais aimé à la garder, si elle fut venue de vous.

« Mais, vu les circonstances, ce serait un simple vol. Je vous écris ces lignes pour vous rassurer, car d'autres que moi eussent pu faire la trouvaille, et l'on est si méchant dans les petites villes ! Je n'ose me présenter chez vous aujourd'hui, vous devez être fatiguée ; mais j'irai demain vous demander l'honnête récompense que mérite, « Votre respectueux, « Seineport. »

« Mille millions de tonnerres ! hurla Goudelin en frappant la table du poing. Je vois ce que c'est. Ma femme a laissé tomber de son corsage une lettre d'amour. J'en suis déjà là ! Et ce sous-préfet de m'aurait vu bien prendre mon parti et donner des sages conseils ! Par les cornes du diable, il n'en donnera pas longtemps ! Mais d'abord je veux leur montrer que Goudelin, tout... mystifié qu'il est, n'est pas un imbécile. Les ruses de guerre, ça me connaît nom d'une bombe. Après avoir remis la lettre dans l'enveloppe qu'il referma avec de la gomme,

ne se fait pas faute de lire la dépêche surprise sur la poitrine trouée d'une estafette. « Madame disait la lettre. J'ai ramassé hier, dans mon salon, ce que vous avez dû chercher inutilement en rentrant chez vous. Je serai discret, soyez tranquille, et personne ne saura rien. D'ailleurs, toutes les femmes sont plus ou moins dans votre cas ; mais si j'avais l'honneur d'être votre ami depuis longtemps, comme je vous le grandirais ! Si jeune, si jolie, et déjà... ! Mais je ne veux pas vous faire un sermon, bien que j'en aie presque le droit puisque vous êtes mon administrée, j'irai vous reporter demain la terrible pièce à conviction. Vous devinez combien j'aurais aimé à la garder, si elle fut venue de vous.

CONTES ET NOUVELLES

Les Fureurs du Colonel

Le colonel Goudelin, retraité à Rocheville, sous-préfet de Normandie, n'a jamais pardonné à l'Empire de lui avoir « fendu l'oreille » comme chef d'escadron du 21e chasseurs, ni à la République de ne lui avoir pas conservé le grade de colonel qu'on lui avait donné pendant la guerre de 1870, époque à laquelle ce brave trois poils avait repris du service.

L'Afrique, la Grèce, l'Italie, le Mexique ce vaillant à tout vu, se ballant comme un lion, sans jamais recevoir une égratignure. Seulement, il est « sorti du rang » ; l'instruction lui manque et du jour où l'on exigea que les officiers fussent des savants, la fin de sa carrière était forcément marquée.

Il n'a jamais été d'un caractère aimable. Mais depuis la déception qui, par deux fois, a bouleversé sa vie, il est devenu à peu près impossible de l'approcher. Il en veut à tout le monde ; aux civils qu'il appelle des propres à rien ; aux militaires qu'il traite de faux frères ; aux femmes qui ne l'ont jamais pris aux sérieux ; aux nobles, parce qu'il est roturier ; aux peuples parce que les Bellevillois ont failli le fusiller sous la Commune.

Si la guerre contre l'Allemagne ne donna pas à Goudelin la graine d'épinars depuis si longtemps rêvée, elle lui donna du moins une demi-fortune. Son frère aîné, assez gros marchand de bois des environs du Mans mourut de frayeur pour avoir failli être emmené par les Prussiens comme otage, et lui laissa trois

Roanne, 23 novembre 1889.

Monsieur A. Giraud, fabricant de cotonnades à Roanne.

L'Union syndicale des tisseurs roannais ayant reçu et recevant toujours de nombreuses plaintes au sujet de la non application par vous du rouleau métrique, vient par la présente vous rappeler l'engagement et la parole que vous avez donné à vos ouvriers lors de la dernière grève qui est d'appliquer le rouleau métrique au mois de mai 1889.

Mais comme le mois de mai est passé, il y a 6 mois et que vous ne tenez pas du tout votre engagement, nous venons vous le rappeler.

En conséquence, nous espérons que vous tiendrez votre parole et que vous ne voudrez pas être l'auteur d'un nouveau conflit entre patrons et ouvriers, chose qui serait regrettable sous tous les rapports.

Si nous prenons l'initiative de vous faire parvenir ces quelques lignes, ce n'est que sur les réclamations énergiques de toute la corporation et principalement de vos ouvriers, qui trouvent que la non application par vous du rouleau métrique, après vos promesses est contraire à l'honneur et à la probité.

Encore une fois, Monsieur, nous espérons que vous donneriez satisfaction à vos ouvriers dans le plus bref délai, et que vous saurez tenir votre parole comme nous saurons tenir la nôtre. Au cas contraire nous ferons les démarches nécessaires pour vous le faire appliquer.

Dans l'espoir d'une solution favorable aux intérêts de tous, recevez, Monsieur, etc., etc.

Pour l'Union syndicale des tisseurs, L'ADMINISTRATION.

A cette demande polie et convenable ou nous rappellerons à M. A. Giraud ses promesses, il nous répondit par la lettre suivante :

Roanne, 25 novembre 1889.

Je viens aviser l'Union syndicale des tisseurs que je répondrais à ses lettres lorsqu'elles seront conçues en termes polis et convenables.

A. GRAUD.

Nous demandons à M. Giraud de bien vouloir nous faire savoir dans quel sens il faut lui faire connaître les doléances de ses ouvriers pour mériter une réponse un peu moins laconique que celle-ci ; car nous croyons fort que M. Giraud répondra à côté de la question qui lui est posée. Nous attendons sa réponse.

Pour l'Union syndicale des tisseurs, L'ADMINISTRATION.

PROPOS DU DOCTEUR

Un Entretien sur la Phthisie

J'ai eu, dernièrement, un entretien avec un de savant dont la spécialité est l'étude de la phthisie pulmonaire et je crois intéresser mes électeurs en leur en donnant le résumé fidèle.

D. — Êtes-vous d'avis qu'on puisse guérir les phthisiques ? R. — Oui, assurément et pour ma part, j'en ai guéri plus d'un.

D. — Vous avez donc trouvé un remède pour tuer les bacilles de la phthisie ? R. — Du tout, et je doute fort qu'on puisse jamais arriver à le découvrir, mais j'ai empêché les bacilles de tuer le malade.

Pour atteindre ce but, je tâche, tout d'abord d'agir sur la lésion locale par des inhalations antiseptiques et ensuite mes efforts consistent à maintenir ou à améliorer l'état général du malade. C'est à mon point de vue ce qu'on a encore trouvé de plus efficace.

D. — Mais comment se fait-il, alors, que vous ayez défendu l'usage du lait non bouilli et de la viande saignante ? de peur parait-il, de communiquer la maladie d'animaux tuberculés ? R. — Ma réponse sans doute vous surprendra ; je n'approuve pas l'usage du lait non bouilli, mais je ne m'oppose pas

à ce que le malade en prenne lorsqu'il ne peut pas digérer le lait bouilli, à l'occasion, d'en prescrire. Mais dans n'importe quel cas il ne saurait me venir à la pensée de conseiller aux malades l'abstention de ces aliments. Je craindrais de les affaiblir, et de deux maux je choisis le moindre. Il est fort possible que le parasite de la tuberculose se trouve dans ces substances, mais je préfère de beaucoup que mes malades mangent de la viande crue et prennent du lait que leur laisser croire que ces aliments puissent leur être nuisibles. Tous ces malades ont une trop grande tendance à ne pas manger et ce serait de la folie de leur fournir le moindre prétexte de refuser le nourriture dont ils ont si grand besoin. D'ailleurs, il a été démontré que le virus d'un animal tuberculé est limité aux lésions tuberculeuses, tandis que le sang et les muscles communiquent rarement la maladie. D'où je conclus qu'on a été maladroit au plus haut degré de rendre publique l'opinion contraire.

D. — Mais il me semble, pourtant, qu'il est toujours utile d'instruire le public et de le tenir au courant des découvertes scientifiques. De cette façon, il peut mieux se protéger contre n'importe quels genres de contagion. R. Parfaitement, il est inutile de fournir au public des idées exactes ; dans le cas d'une épidémie, on ne doit même pas hésiter à faire exagérer les précautions à prendre ; mais lorsqu'il s'agit d'une maladie chronique qu'il est possible de guérir par le bon fonctionnement de l'estomac, d'autant plus que la contagion est loin d'être prouvée. Croyez-moi notre premier devoir, comme le dit si bien M. Germain Sée, c'est de nous taire sur les questions de contagion. Le médecin américain qui prétend que la phthisie peut se communiquer par un instrument d'un dentiste, a probablement rendu sans qu'il s'en doute, un plus grand service à ses contemporains.

BOUQUET DE PENSÉES

Il n'est pas toujours prudent d'empêcher ce qu'on aurait dû défendre d'abord. LÉON GOZLAN.

Où devrait pouvoir mettre en terre un chant héroïque qui n'a plus de vertu comme on enterre un mort. ANDRÉ THEURET.

L'honneur est une plante délicate qui a ses racines autant dans l'amour-propre que dans la conscience de l'homme. F. DUGING.

Les lettres n'aident pas seulement à passer doucement la vie, elles aident à bien vivre. L'histoire en particulier, a une vertu d'apaisement qui mène à la justice. V. DURUY.

On croit qu'il faut, pour parler à des écoliers, baisser le ton et rapetisser le style. C'est le contraire qu'il faudrait faire. C'est à cinquante ans que l'on commence à aimer le simple. FRANCISQUE SARCEY.

ETAT - CIVIL DE ROANNE

Du 22 au 28 Décembre 1889

Mariages 3

Du 23. — Basset François, 27 ans, potier, et Perrot Eugénie, 27 ans, tisseuse. — Ducrot Jean-Baptiste, 61 ans, teinturier, et Séroux Louise, 44 ans, dévideuse. — Gallo Michel-Rodolphe, 22 ans, tisseur, et Jonard Eugénie, 19 ans, canneuse.

feur ! Ah canaille ! la dernière heure est venue !

Déjà, de ses poings et de ses pieds, le colonel ébranlait la devanture, heureusement solide. A l'étage supérieure à travers les persiennes fermées, une voix féminine se fit entendre :

— Quest-ce qu'il y a, que veut-on ? Avez-vous bientôt fini de faire un bruit pareil ?

— Je veux tuer Alexandre ! cria l'assailant. Qu'il descende s'il n'est pas le dernier des lâches ! Je lui apprendrai ce que c'est que d'avoir affaire au colonel Goudelin.

Et les panneaux de chêne subirent un nouvel assaut encore plus furieux. Du côté des assésés le silence le plus profond régnait. Evidemment, Alexandre n'avait aucune envie de descendre.

— Misérable ! hurla Goudelin. Je finirai par l'avoir, quand je devrais mettre le feu à ta baraque.

A cette menace, à travers les persiennes, une exclamation désespérée répondit, bientôt répétée à plusieurs fenêtres du voisinage où des formes confuses commençaient à paraître :

— Où demeure Alexandre ? Le pauvre diable, croyant qu'il était entre les mains d'un échappé de l'asile des aliénés, jeta sa perche et voulut s'enfuir.

Mais la griffe qui le retenait ne lâcha point prise, et la même moi rauque demanda encore :

— Alexandre ? où est-il ? vite ! — Grand Dieu ! c'est vous, monsieur Goudelin. Mais tout le monde le connaît, Alexandre. Tenez voilà sa boutique.

En effet, à la lueur de la dernière lanterne à gaz, on lisait, au-dessus d'une devanture fermée, cette inscription :

ALEXANDRE, COIFFEUR — O honte ! rugit Goudelin, un coif-

Naissances 11

Du 22. — Couvoux Mélanie Eugénie Blanche, fille de Pierre, pareur, et de Rouchon Marie. — Robin Marie, fille de Jean, teinturier, et de Curt Marie, tisseuse.

Du 23. — Tinard Marie, canneuse. — Raquin Edienne Jean, fils de Joseph Ernest, mécanicien au chemin de fer, et de Ferrasse Marie. — Déchavanne Claude-Marie, fils de Claude-Marie, tanneur, et de Brugière Louise, tisseuse. — Accary Jeanne-Madeleine fille de Julien-Antoine, marchand-ferret et de Blainery Marie-Antoinette. — Labrosse, Léon, fils de François-Joanny et de Jonard Marie, tisseurs. — Chermotte Henri-Marius-Charles, fils de Jean-Marie, liquoriste, et de Daurion, Jeanne-Laurence, tanneur, et de Laurent Anne, fille de Pierre, tanneur, et de Roy Marguerite, tisseuse. — Chevrotin Joseph Claude-Philibert, fils de Claude facteur des postes, et de Varinard Philiberte, modiste.

Du 24. — Vialy Stéphanie-Pierrette, fille de Claude, voiturier, et de Lagaranne Elisabeth, tisseuse.

Décès 17

Du 22. — Thevenet Benoit, 72 ans, fabricant de poignes, époux de Décoray Claudine — Minot Louise-Marie, 54 ans, rentière, veuve de Prost Pierre-Marie-Julien. — Fassel Marguerite, 36 ans, épouse de Prost Benoit, tisseurs, Rhodet Jeanne-Marie, 3 ans.

Du 23. — Marceau Lozère, 68 ans, marinier, célibataire. — Decôte Étienne, 65 ans, journalier, époux de Rimaud Françoise. — Murat Rose, 59 ans, épouse de Brivet Claude, rentiers. — Tachon Claudine, 26 ans, célibataire. — Puy Antoinette, 15 ans, célibataire. — Paperin Marie-Hélène-Félicie, 3 ans.

Du 24. — Barrat Antoine-Laurent, 63 ans, rentier, époux de Guignonnet Jacqueline. — Gaby François, 48 ans, célibataire. — Du 25. — Laffont Jeanne-Marie, 62 ans, épouse de Montefal Pierre, rentiers. — Genette Antoine, 45 ans, marchand-ferret, époux de Chelard Eugénie.

Du 26. — Edouard Camille-Horace, 55 ans, négociant, époux de Barriquet Claudine. — Du 27. — Silvan Pierre, 78 ans, géomètre, veuf de Dorey Françoise. — Bouteilley Charles-Émile, 12 jours.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Faillite VIGNON-CHEVRON

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 26 décembre 1889, Le sieur Vignon-Chevron, chapelier à Chirassimont, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. F. Housset, a été désigné pour juge-commissaire, et M. S. Gallant, comptable à Roanne, nommé liquidateur provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 4 janvier prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Liquidation judiciaire V^o CHAMBODUT

MM. les créanciers de la liquidation de Madame veuve Chambodut, marchande de nouveautés à Roanne sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 2 janvier à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 20 fr. 28 % leur revenant.

Faillite VADON

MM. les créanciers de la faillite du sieur Vadon, appréteur à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le 4 janvier, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 1,50 % leur revenant.

Pendant, dans les quartiers voisins, le tambour battait le rappel. Puis au clocher Saint-Andoche, le tocsin sonna. Les pompes étaient arrivées ; la foule faisait la chaîne dans l'obscurité. La mise en scène de l'incendie était complète ; il n'y manquait que du feu pour l'éclairer ; mais à tout hasard, on inondait la maison de la cave au grenier. Serré dans la foule, trempé des pieds à la tête par le jet des lances, incapable de se faire entendre au milieu d'un tumulte inexprimable, le colonel Goudelin se démenait, gesticulait, rejeté d'un côté de la rue à l'autre par les mouvements des sauveteurs. Tout le monde admirait son dévouement et son énergie.

— En voilà un brave homme ! criaient-ils.

Soudain, une éclaircie se fit dans la cohue. Le sous-préfet arrivait en uniforme.

— Eh bien ! capitaine, dit-il en s'adressant au chef des pompiers, où en sommes nous ?

— Je crois que nous sommes maîtres du feu, répondit l'officier au hasard, car il ne faisait que d'arriver lui-même.

En ce moment, Seineport aperçut le colonel qui commençait à grelotter. La nuit était fraîche et l'on n'avait pas, pour se réchauffer, la ressource des flammes de l'incendie. Se souvenant de l'état de surexcitation où il l'avait vu tout à l'heure, il se demanda si ce n'était pas Goudelin qui dans un accès de folie, avait mis le feu à la boutique d'Alexandre lequel d'ailleurs était introuvable.

Le malheureux, mort de peur, s'était réfugié par les toits dans une maison voisine. Là, frissonnant, enfermé dans un local inconfortable où il respirait des parfums bien différents de ceux que ses fonctions lui avaient rendus familiers, il attendait, dans des trances effrayables, l'issue de ce cauchemar auquel il ne comprenait rien.

Prévenu par Seineport, le commissaire de police de Rocheville avait passé son bras sous celui du colonel, et, sous prétexte de lui faire changer de vêtements, l'avait conduit dans son bureau où l'enquête commença aussitôt. Alexandre, qu'on avait fini par découvrir, fut amené pour donner des explications, car la lettre de M^{me} Goudelin, trouvée sur son mari, semblait indiquer quelque chose de louche.

— Eh ! mon Dieu ! dit le coiffeur après avoir pris connaissance du billet, ce n'était pas la peine de réveiller toute une ville pour si peu de chose. Avant-hier soir, j'ai coiffé M^{me} Goudelin pour le bal, et je lui avais loué une natte fausse. Il faut croire que je l'avais mal fixée, puisque Madame l'a perdue en dansant. C'est un malheur qui peut arriver à tout le monde.

Goudelin, très soulagé, tendit la main à l'artiste capillaire.

— Ça vous apprendra à mieux attacher le fourniment, dit-il. Mais que ceci reste entre nous. Sans rancune. Envoyez-moi la note ; je payerai.

Le surlendemain, le colonel paya la note d'Alexandre, qui se montait à 3.508 francs, répartis comme il suit :

Homologation MORIN

Par jugement du 26 décembre courant, le Tribunal de Commerce de Roanne, a homologué le concordat intervenu entre le sieur Benoit Morin, menuisier à Roanne, et ses créanciers, le 11 juillet dernier, moyennant un dividende de 10 % payable comptant. En conséquence, MM. les créanciers sont invités à venir toucher ce dividende au Greffe, le 31 décembre prochain.

Faillite BARON

MM. les créanciers de la faillite du sieur Baron, ex-épicer au Coteau, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 5 janvier à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 3 fr. 86 % leur revenant.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

Roanne, le 28 décembre 1889.

Le Greffier :

J. GOINARD

AVIS

M^{me} HERMANN, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient d'ouvrir un grand

CAFÉ-RESTAURANT

Genre DUVAL 80, rue St-Jean, 80 Maison Lenoir

Diners à la Carte et à Prix Fixe Diners sur commande. On porte à domicile Table d'Hôtes à 1 fr. 50, à midi et à 7 heures Choucroute, Jambon fumé, Saucisses, Gervais, Escargots de Bourgogne tous les jours et à toute heure

Arrivage d'Huitres tous les jours Consommations de 1^{er} choix Cuisine Bourgeoise On prend des pensionnaires

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Maison recommandée à MM. les Voyageurs de commerce

Tous ont disparu !

Charnécès (Isère), le 26 mai 1889. — Depuis longtemps je souffrais de maux de reins, et après chaque repas j'avais des renvois brûlants, la digestion se faisait mal, ce qui m'occasionnait des étourdissements et des crampes d'estomac. Depuis que j'emploie les bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, tous ces maux ont disparu. (Sig. lég.) Victor Brizard.

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈBRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115. Gardien du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERUELS SAPIN, CHÊNE ZINC, PLOMB CADITONNÉ ET FRETÉS POUR TRANSPORT SELON LES PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL IMMORTELLS, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS ENTRETIEN DES TOMBS

La Maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

Une coiffure pour soirée. 5.00 Location de postiches..... 3.00 Frais d'incendie..... 3.500.00

Total..... 3.508.00

— Cré nom ! grommela-t-il en serrant la facture dans son tiroir, sa coiffe cher, tout de même, d'avoir une femme qui va dans le monde !

Léon de TINSEAU.

exploiteurs des luttes de salaire aussi légitime que la leur.

Le Syndicat renouvellé à toutes les personnes qui voudront soutenir leurs frères de Cours, avant de leurs cartes de délégués et faire présenter comme de vils escrocs ceux de considérer pas munit régulièrement.

Nous engageons encore tous les ouvriers honnêtes à ne pas prendre en considération les offres des fabricants de Cours, soit par la presse, affiches ou individuellement, et de ne pas venir se mêler à une classe de réne négats dont la plupart sont les rebuts des localités qu'ils habitent et même des repris de justice, catégorie dont les fabricants de Cours peuplent leurs usines qu'ils ont transférés en hôtels meublés.

Dans l'intérêt de la localité toute entière, nous espérons que les propriétaires de Cours nous prouveront d'amour-propre, et qu'ils réuseront à tous ces étrangers qui viennent ici pour aggraver la situation des ouvriers de la localité, les logements qu'ils pourraient avoir de disponibles, et qu'ils n'imiteront pas en cette circonstance un certain spéculateur de leur connaissance, et parialement connu des habitants de Cours ; ainsi que les commerçants de n'importe quelle catégorie, épiciers ou cafetiers, qu'ils sauront refuser l'entrée de leurs magasins ou d'établissements à seule fin de ne pas risquer à considérer comme des gens hostiles à la cause de leur ancienne clientèle qui guette, et se souviendra certainement plus tard, et même bien longtemps, des procédés de ceux qui auront méconnus leurs vrais intérêts.

La Chambre syndicale de Cours.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

M. Dujardin n'est plus directeur du Théâtre. Nos artistes se sont réunis en société. Ils ont nommé entre eux un comité d'administration qui se compose de MM. Scarella, Roubeaud, Barrier et Carraz. Ces messieurs sont remplis de bonnes intentions. Ils veulent faire bien. Ils feront mieux encore que M. Dujardin.

La représentation donnée à l'occasion de Noël n'a pas été trop mauvaise à tous les points de vue.

Ayant diminué le prix des places, un public plus nombreux que d'habitude assistait à la représentation du Maître de Forges et de la Fille du Régiment.

Sur notre scène jamais pièce n'a été mieux jouée que celle de Georges Ohnet, mercredi soir.

Tout le monde s'en est bien tiré. M. Scarella, qui est un véritable artiste, a été parfait. Les applaudissements de toute la salle lui ont montré que le public savait distinguer et reconnaître le talent.

M. Roubeaud est un Moulinet très réussi.

Du côté des dames, nous dirons que Mme Fantin a bien rendu le rôle de Claire de Beaulieu. Mmes Barbier, Jacquin et Scarella, ont chacune dans leur rôle respectif mérité nos plus sincères éloges.

La Fille du Régiment a eu aussi une bonne interprétation.

Mmes Dujardin et Scarella, MM. Carraz et Barrier, n'ont pas trop mal chanté malgré une indisposition qui leur était commune. Par ces temps d'influenza, la maladie ne se fait pas attendre.

Mmes Scarella et Dujardin, se sont levées du lit pour se rendre sur la scène et paraître dans le Maître de Forges et la Fille du Régiment.

Si nos artistes ont de la persévérance et de l'activité, ils arriveront à quelque chose. Nous le croyons.

Le Conseil municipal qui doit se réunir lundi soir paraît tout disposé à leur voter une certaine somme pour leur venir en aide, et les sortir de la pénible situation dans laquelle ils se trouvent.

il la déposa dans la boîte où d'ordinaire, le facteur laissait le courrier. Puis il reprit sa route, le poil hérissé, les yeux injectés de sang, vieilli de plusieurs années, mais aussi terrible à voir qu'aux jours déjà lointains, où il faisait, avec son sabre, des abats de chair humaine ne s'arrêtant que pour essuyer aux crins de son cheval sa main où le sang rendait la poignée glissante.

Vers neuf heures du soir, le colonel vit une forme féminine se glisser vers la grille de sortie. Il bondit, saisit un bras, y enfonça ses ongles. La femme fit entendre un faible cri.

— Tais-toi, ou je t'étrangle. fit Goudelin à travers ses dents serrées. Où vas-tu ?

Il avait reconnu la servante de la maison.

— Monsieur, répondit tant bien que mal la fille, qui était dévouée à sa maîtresse, j'ai ma mère qui est malade.

— Tu mens. Tu as une lettre ?

— Non, Monsieur, gémit la malheureuse dont le bras saignait sous la griffe qui s'y était crispée. Je n'ai pas de lettre.

— Ecoute, raia Goudelin, je vais te fouiller, et si je trouve ce que je cherche, je crois bien que je te tuerai.

La pauvre Normande s'évanouit, et ce fut une masse inanimée que le colonel parcourut de ses mains tremblantes de rage. Il cherchait une lettre ; il en trouva deux, et se sauva chez lui pour les lire, laissant la servante couchée en travers de l'allée. L'une des missives adressée au comte, était ainsi conçue :

« Monsieur, je suis au comble de la honte et ne pourrai plus vous regarder en face. Remettez, s'il vous plaît, ce que vous avez trouvé à la personne qui se présentera chez vous de ma part et qui en est l'auteur. J'ai toute confiance en

Ainsi appuyés, peut-être réussiront-ils mieux.

Voici l'appel que viennent d'adresser au public roannais les artistes de notre Théâtre :

Mesdames, Messieurs, L'obligation dans laquelle M. Dujardin, notre directeur, vient de se trouver d'abandonner son exploitation nous met tous dans un cruel embarras.

Créanciers d'un mois complet de nos appointements, sans ressources dans un pays où, inconnus, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes, nous venons vous exposer simplement et franchement notre malheureuse situation et vous demander une marque d'intérêt — presque de pitié !

Dans l'impossibilité absolue de quitter Roanne actuellement, sans laisser impayées les notes de nos fournisseurs, et vivement désireux de nous libérer vis-à-vis d'eux, nous sommes réunis en société pour continuer ainsi, pendant quelque temps, l'exploitation du Théâtre.

Messieurs les Conseillers municipaux ont bien voulu nous faire espérer leur précieux appui.

Permettez-nous de vous adresser à vous, Mesdames et Messieurs, un chaleureux appel. Si nous avons eu l'honneur et la bonne fortune de vous faire passer quelques soirées agréables, nous vous prions, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien nous en donner une preuve en venant nombreux aux représentations que nous allons donner.

Nous avons diminué le prix des places pour les mettre à la portée de toutes les bourses. De cette façon, vous pourrez tous nous apporter un secours dont nous avons grand besoin.

C'est là une œuvre de charité à accomplir et si peu que nous connaissions le public roannais nous savons qu'on n'a jamais fait en vain appel à son bon cœur.

Aussi est-ce avec la ferme espoir que vous prendrez en considération notre infortune que nous nous disons, Mesdames, Messieurs, Vos très respectueux serviteurs, Les Artistes du Théâtre de Roanne, réunis en société.

TRIBUNE LIBRE

Notre Tribune libre est largement ouverte à tous les citoyens et à toutes les opinions républicaines.

Il est bien entendu cependant que la rédaction du Réveil n'endosse pas la responsabilité des articles publiés à cette place.

Nous recevons communication des lignes suivantes :

Roanne, le 20 décembre 1889.

Monsieur le Rédacteur du Réveil Roannais, Nous venons faire appel à votre bienveillance et à votre impartialité pour que vous vouliez bien insérer la note suivante :

Les dernières grèves de Roanne

Tout le monde a encore présent à la mémoire les dernières grèves des tissages mécaniques de Roanne qui avaient pour but la sanction des articles nouveaux à l'application du rouleau métrique.

Presque tous les patrons ont adhéré ; nous disons presque, car il en est un, M. A. Giraud qui, lui n'a pas voulu accorder le rouleau métrique à ses ouvriers. Mais il le leur avait promis sur l'honneur (quoique nous savons ce qu'en vaut l'âne leurs promesses verbales) d'accorder le rouleau métrique au mois de mai 1889.

Les ouvriers prirent patience, mais le mois de mai passant puis d'autres encore et M. Giraud n'appliquant toujours pas le rouleau métrique, les ouvriers de la dite usine adressèrent des réclamations énergiques à la chambre syndicale des tisseurs roannais et la chargèrent d'écrire à M. Giraud, pour lui rappeler sa promesse ; ce que fit la dite Chambre par la lettre suivante :

« MARGUERITE GOUELIN. »

« C'est M. de Seineport qui l'a trouvée. Jugez de ma confusion ! Allez la lui réclamer de ma part. Comme je regrette de vous avoir écouté ! Enfin ! elle est retrouvée ; c'est l'essentiel. »

« M. G. »

Sur l'adresse, il y avait écrit : « Monsieur Alexandre, rue des Hautes Treilles, Rocheville. »

Le colonel savait tout ce qu'il voulait savoir. Il décrocha de sa cheminée une paire de pistolet gros comme des carottes, se précipita hors de la maison, franchit, sans le regarder, le corps toujours étendu à la même place, et, cinq minutes après, il était à la porte de la sous-préfecture.

Seineport lisait dans son cabinet, lorsqu'on lui annonça le colonel.

Que pouvait bien vouloir de lui, à dix heures du soir, un monsieur qu'il n'avait pas vu trois fois dans sa vie ?

— Faites entrer, dit-il en se rajustant et en se frottant les yeux ; car il commençait à s'endormir, n'ayant guère fermé l'œil la nuit précédente.

La Machine humaine.

Qui donc a comparé le corps humain à une machine dont les conduits s'encrassent par l'usage et dont les parois se couvrent d'un tartre adhérent qui finit par soulever et ronger le métal comme le ferait un acide violent ?

Il faut donc de temps à autre nettoyer la machine humaine pour en assurer le parfait fonctionnement et expulser au dehors tous les éléments malsains qui peuvent adhérer aux muqueuses et les empêcher de s'imprégner directement des substances qui leur sont envoyées.

Pour cela il n'y a que les purgatifs; mais la plupart des purgatifs sous forme de pilules, grains, capsules, eaux minérales n'agissent que localement au lieu de se répartir d'une façon générale par la salive comme le purgatif Géraudel qui, sous forme de tablettes d'un goût exquis, se dissolvent par la succion et produisent un effet des plus prodigieux sans la moindre colique.

La boîte de purgatif Géraudel suffit pour deux mois et est merveilleux de penser que pour 1 fr. 50 on peut ainsi se maintenir dans un état de santé parfaite.

On trouve le purgatif Géraudel, à Roanne, Pharmacies Gerbay, Sonnet, Barlerin, Lafay, Rochard.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE FABRIQUE DE REGISTRES -- ATELIER DE RELIURE MAROQUINERIE J. DUMAS, rue Ste-Élisabeth, 76 ROANNE CARTES DE VISITE Gravées sur Pierre. -- Gravées sur Cuivre et à la minute. AGENDAS -- CALENDRIERS -- ÉPHÉMÈRES ARTICLES DE NOUVEL AN Papeterie fantaisie. -- Sous-Mains Buvards. -- Albums Photographiques Porte-Cartes. -- Portefeuilles. -- Carnets, etc. Boîtes de Papier par 50 feuilles et 50 enveloppes depuis 1,25 CARTES-CORRESPONDANCE TIMBRAGE EN COULEUR AUX INITIALES DES CLIENTS EXÉCUTION RAPIDE DE TOUTES SORTES D'IMPRIMÉS

GOUVT ROYAL DE MADAGASCAR 28.279 Obligations de 500 fr. 6 0/0 garanties spécialement par les recettes des Douanes des principaux ports.

L'emprunt a servi, à concurrence de 10 millions, à payer les indemnités de guerre dues à la France.

Intérêts : 30 fr. par an (15 juin, 15 décembre) Amortissement en 22 tirages annuels.

Prix d'émission : 500 fr. payables 100 fr. en souscrivant. 400 fr. à la répartition (15 au 20 janvier) On souscrit : Samedi 28 décembre et dès à présent par correspondance :

au Crédit Industriel, 66, rue de la Victoire à la Société générale, 54, rue de Provence à la Société Lyonnaise, à Lyon. La cote officielle sera demandée.

PRETS d'ARGENT

sur Signature et sur Hypothèque dans 5 ans ou par mois. -- Rien à payer sans travail facile chez soi. (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi. (Hommes ou Dames) sans quitter emploi. (Écritures, Copies, etc.)

40 Fr. par semaine à gagner. Écrire au Directeur de L'ÉPIQUE à L'ÉPIQUE, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

UNE TRÈS CURIEUSE brochure donnant les moyens de guérir les vices du sang, les maladies de peau, le psoriasis, boutons, démangeaisons, bronchite et les rhumatismes est envoyée gratuitement et franco sur demande à Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère).

Étude de M^e HELLE, notaire à Roanne.

A VENDRE A L'AMIABLE

Une GRANDE MAISON, rue Bossuet et place de l'Hôtel-de-Ville où se trouve Bazar de ce nom.

Pour visiter et traiter, s'adresser au propriétaire M. Louis GANDE, comptable et M^e HELLE, notaire.

MÈME ÉTUDE à Vendre ou à Louer

MAISON Rue des Aqueducs, 8 Jouissance immédiate S'adresser à M^e HELLE, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE ET EN PLUSIEURS LOTS

UNE PROPRIÉTÉ

située à St-André-d'Apchon S'adresser pour traiter à M. Vinet Jean propriétaire à Saint-André.

Facilités pour les paiements.

A LOUER UN BEAU MAGASIN

ARRIÈRE-MAGASIN, LOGEMENT ET DÉPENDANCES MAISON AUBOYER

Place de l'Hôtel-de-Ville. -- S'adresser au Grand Bazar Parisien.

A VENDRE pour cessation de commerce

CAFÉ DE LA COMÉDIE

En face le Théâtre de Roanne. S'y adresser.

Roanne. -- Imprimerie du Réveil Roannais

Le Gérant: DELORME.

HOUILLES & COKES DE SAINT-ÉTIENNE B. COPIN 49 & 50, QUAI DU BASSIN, 49 & 50

Charbons de Blanzy, Briquettes perforées Anthracites gros et petits, Coke tendre cassé pour Grilles, Chouberskis, Thermostats, etc.

Nota. -- M. B. COPIN prévient le public qu'il continue comme par le passé son service de livraison à domicile, en sacs contenant chacun exactement le demi-hectolitre. Chaque sac est mesuré, séparément, au magasin. -- Il prie le public de contrôler la contenance des sacs que certains de ses concurrents vendent 10 centimes de moins que lui.

Pour rendre ce contrôle aussi facile que rapide, M. B. COPIN tient à la disposition du public des petites caisses-charbonnières, munies de manettes, cubant exactement le 1/2 hectolitre, au prix réduit de 1 fr. l'une.

Prière d'en faire la demande au conducteur de la voiture qui parcourt constamment la ville. Toutes les ménagères ont intérêt à s'en munir.

CRÈME PERROT



EMBELLISSEMENT IMMÉDIAT La Crème Végétale Perrot est d'une action sûre et bienfaisante sur la peau, qu'elle rend plus blanche, plus saine, plus diaphane, et lui donne, en la rafraîchissant, l'air de jeunesse. Elle est hygiénique, adhérente, invisible et rafraîchissante. Elle dissimule les rides, le hâle du teint et les taches de rousseur. Elle est de toute innocuité pour le tissu dermique et ne provoque ni rougeurs, ni démangeaisons. Elle est recommandée à tous les produits similaires. Par sa parfaite adhérence elle ne laisse aucune trace (par contact) sur les voiles, rubans, autres objets de toilette. Crème blanche ou rose pour Blonde et Brune pour Brune. Prix du flacon : 3 fr. -- Envoi franco contre mandat ou timbre-poste. PERROT & Co, 3, Rue du Helder, Paris Seul dépositaire à Roanne: Grand Bazar du Siècle, rue de la Sous-Préfecture, 5

CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE Diners à la carte et à prix fixe

CHOUCRROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CAFÉ de PLAISANCE

Place des Promenades Popule

CONSTANT

CHOUCRROUTE ET JAMBON

CONSOMMATIONS DE 1^{ER} CHOIX

SOLIDITÉ ÉLÉGANCE & BON MARCHÉ C. BAILLY

Roanne. - 21, Rue Mably, 21. - Roanne

Chaussures en tous genres cousues à la main et vissées, pour Dames, Hommes et Enfants. -- Spécialité de Chaussures extra forte pour la Chasse et le Travail.

NOTA. -- La Maison Bailly, se charge de toutes espèces de réparations. 5

LA LINGERIE PARISIENNE

Vend le Meilleur Marché de toute la Région

Layette, Broderies, Dentelles, Mouchoirs et Cravates

SPECIALITÉ DE CHEMISES POUR HOMMES

EN VUE DE PROCHAINS AGRANDISSEMENTS GRAND RABAIS SUR TOUS LES ARTICLES EXISTANT ACTUELLEMENT EN MAGASIN

Nos CORSETS de 1,95 à 15 fr. sont vendus 30 0/0 moins cher qu'ailleurs

Nous recommandons spécialement notre rayon de Jerseys et de Jupons dont les Prix feront Sensation.

ROANNE - 42, Rue Nationale, 42. - ROANNE

ETRENNES 1890 AU CADRAN ÉLECTRIQUE FOUQUET

6, rue du Collège, 6, à ROANNE

CHOIX CONSIDÉRABLE D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE ET ORFÈVRES

A des prix exceptionnels de bon marché

A tout acheteur de 25 francs et au dessus, du 1^{er} Décembre au 10 janvier, il sera fait cadeau d'une magnifique brochette bijou argent ou fantaisie.

Pour se rendre compte du bon marché, faire une visite aux étalages de la maison où tout est marqué en chiffres connus

GRANDE PHOTOGRAPHIE GÉNÉRALE Direction DESSENDIER

BREVETÉ EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER Médaille et Mention Honorable, à l'Exposition Universelle 1889

ATELIERS SPÉCIAUX ET UNIQUES A ROANNE POUR LES REPRODUCTIONS & AGRANDISSEMENTS AU CHARBON

Une des rares Maisons de la Province possédant chez elle un personnel d'artiste de 1^{er} ordre pour tous ces travaux qui demandent l'intervention de la retouche.

PORTRAITS INALTÉRABLES 6,50 la douzaine. PLUS UNE GRANDE CARTE ALBUM -- ÉTRENNES

Prix Unique pour les Enfants et les Grandes personnes La réussite en est absolument garantie; tout portrait ne plaisant pas peut être rigoureusement refusé

PAR LES TEMPS LES PLUS SOMBRES, PAR LA PLUIE, ON GARANTIT LES MÊMES RÉSULTATS

M. DESSENDIER, opère lui-même à Roanne. On sait que la valeur d'un portrait ne dépend que du talent de l'opérateur.

Cabinet Dentaire DE 1^{er} ORDRE RUE Ste-Élisabeth, 76, ROANNE DONNEUX, DENTISTE

MACHINES À COUDRE & À TRICOTER

De tous Systèmes. HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLYTYPE.

A des prix défiant toute concurrence. S'adresser chez

M. DRIFFORD

79, rue Ste-Élisabeth, Roanne. Seul agent des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

A VENDRE

pour cause de cessation de commerce UN FONDS DE CAFÉ-BAL

Connu sous le nom de GRANDE SALLE DE VENISE Conditions avantageuses S'y adresser.

POSTICHES, PARFUMERIE CHASSIN

COIFFEUR 71 rue Ste-Élisabeth, 71. ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET À L'ANNÉE

M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes, et bals publics ou privés.

M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

JOURDIER - THIBOULET près le Théâtre municipal

SERVICE À LA CARTE

Choucroute -- Escargots -- Jambons Roti -- Assortis -- Conserves Homard -- Huîtres d'Arcachon -- Gibier tous les jours.

VIN DE LA CÔTE 1^{ER} CHOIX LIQUEURS DE MARQUE

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Fêtes.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. -- Service à la carte

J. AUGÉ Rue Ste-Élisabeth, 77, ROANNE 6

IMPRIMERIE DU « RÉVEIL ROANNAIS »

ROANNE - 70, Rue Sainte-Élisabeth, 70 - ROANNE

FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES

LIVRES A SOUCHE - CARNETS

LETTRES DE MARIAGE & DE NAISSANCE

CIRCULAIRES - PROSPECTUS - PROGRAMMES

STATUTS POUR FORMATION DE SOCIÉTÉS

Spécialité d'Affiches pour Théâtres, Cirques, Concerts, Fêtes Patronales. Affiches Électorales.

LETTRES D'INVITATION -- CARTES D'ADRESSE

CATALOGUES ILLUSTRÉS

PRIX-COURANTS -- MANDATS -- ENVELOPPES

LETTRES DE DÉCÈS LIVRÉES DE SUITE

TARIFS -- RÉGLEMENTS -- LIVRETS

JOURNAUX -- LABEURS -- BROCHURES

CARTES DE VISITE

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ÉTIQUETTES POUR PHARMACIENS

SPECIALITÉ DE TRAVAUX POUR CHAMBRES SYNDICALES

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre. Roanne, le